

TERMES ET CONDITIONS POUR LES CANDIDATS

Les présentes conditions générales (Conditions Générales) s'appliquent au Concours Prix GoGettaz Agripreneur 2024 (« Concours »). En participant au Concours, chaque candidat (« Candidat » ou « vous ») est réputé avoir lu les Conditions générales et avoir accepté d'être lié par celles-ci, ainsi que par toutes règles spéciales, descriptions de prix ou instructions expressément déclarées s'appliquer au Concours.

- 1) L'organisateur du Concours est GoGettaz.

- 2) Employés de l'Africa Food Systems Forum (AFSF), de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du groupe Econet, de Yara International, de la Confédération des syndicats africains d'Afrique australe (SACAU), de SNV Pays-Bas Développement Organisation (SNV) et tout autre partenaire de GoGettaz (« les Partenaires »), ainsi que les employés de l'une de leurs entités associées, sociétés affiliées, sociétés holding et/ou filiales, ne sont pas éligibles pour participer ou gagner ce Concours. De plus, les agents de ces employés, ainsi que les membres de la famille immédiate et ceux vivant dans le même foyer que ces employés, ne sont pas éligibles pour participer à ce Concours.

- 2) Pour être éligible à participer à ce Concours, vous et/ou votre (entreprise/entreprise/entreprise/société) devez :
 - a) être une personne morale (c'est-à-dire une société, un partenariat, une société, une fiducie, une organisation à but non lucratif), une entreprise individuelle enregistrée dans un pays qui est un État membre de l'Union africaine, ou une personne physique qui aura complété l'enregistrement d'une telle entité avant le 10 juin 2024.
 - b) avoir son siège dans l'un des États membres de l'Union africaine.
 - c) être conçue pour être financièrement viable, soit en tant qu'entreprise à but lucratif, soit en tant qu'entreprise sociale basée sur le marché, générant au moins en partie des revenus et visant une durabilité non basée sur les donateurs.
 - d) jouer un rôle dans le secteur agroalimentaire.
 - e) aux fins de ce Concours, la définition des entreprises admissibles de la « chaîne de valeur agroalimentaire » (qu'elles soient à but lucratif ou non) est définie comme, sans s'y limiter : recherche et développement agroalimentaire ; production primaire; nutrition des cultures; irrigation; mécanisation ou robotique ; protection des cultures; la culture hydroponique ou

l'agriculture urbaine ; transport, distribution, stockage ou logistique ; transformation, emballage ou commercialisation des aliments ; vente au détail ou service alimentaire ; gestion ou recyclage des déchets; solutions/services numériques ou technologiques au secteur agroalimentaire ; solutions/services financiers innovants pour le secteur agroalimentaire ; énergies renouvelables ou solutions/services environnementaux pour le secteur agroalimentaire ; des solutions/services d'éducation ou de modèle commercial pour le secteur agroalimentaire, ou tels que déterminés par GoGettaz et les partenaires.

3) Les gagnants et finalistes précédents des concours organisés par GoGettaz et leurs partenaires commerciaux ne sont pas éligibles pour participer à ce concours, même par l'intermédiaire d'une entité différente ou liée, car cela constitue des candidatures multiples et constitue un motif de disqualification. Aux fins de ce concours, les concours organisés par les partenaires commerciaux de GoGettaz incluent ceux organisés par l'AGRA, à savoir le concours John Deere, les prix VALUE4HER Women Agripreneurs of the Year et le concours Pitch AgriHack.

a) Les finalistes précédents des concours GoGettaz et Pitch AgriHack ou leurs partenaires commerciaux ne peuvent pas postuler à nouveau au concours au cours d'une année ultérieure. Même pour une idée commerciale ou une entité différente, car cela constitue une candidature multiple et constitue un motif de disqualification.

b) Si un candidat devient finaliste dans plus d'un des autres concours affiliés à GoGettaz, GoGettaz a la seule discrétion de déterminer dans quel concours le candidat progressera.

4) En outre, les administrateurs naturels ou les personnes physiques exerçant un contrôle sur tout candidat à ce concours doivent :

a) avoir atteint l'âge de la majorité par rapport à son pays de résidence (c'est-à-dire être adulte au sens des lois de son pays de résidence) et ne pas avoir plus de 35 ans au dernier jour de soumission au Concours.

b) détenir la nationalité (avec identité officielle) de l'un des États membres de l'Union africaine.

c) être le fondateur/co-fondateur de l'entreprise qu'il représente au Concours et jouer un rôle actif dans son fonctionnement et sa direction.

d) n'avoir aucun casier judiciaire lié à la corruption, à l'évasion fiscale, à des irrégularités financières, à un crime ou à toute autre infraction.

- 5) Afin d'obtenir une inscription et de devenir participant à ce Concours, vous devez :
- a) soumettre un profil d'entreprise complet et des réponses à la candidature en ligne apparaissant sur [ce lien](#)
 - b) soumettre la candidature complète avant 23h59 (heure d'Afrique centrale) le 10 juin 2024.
- 6) Les inscriptions sont limitées à 1 (une) inscription ou candidature par candidat. Un candidat ne doit pas soumettre plusieurs candidatures sous des noms ou entités différents.
- 7) Un jury sélectionné par GoGettaz et ses partenaires (ci-après « le Jury ») examinera les candidatures à ce Concours telles qu'elles seront reçues de tous les candidats éligibles et sélectionnera les demi-finalistes parmi les participants du premier tour à ce Concours (« Demi-finalistes »), dont la sélection des demi-finalistes sera effectuée par le jury.
- 8) Si vous êtes sélectionné comme demi-finaliste, vous accepterez de participer à un entretien en ligne et devrez produire des documents concernant votre entité juridique ou votre entreprise individuelle, tel que déterminé par le jury.
- 9) Parmi les demi-finalistes, 12 (douze) finalistes seront sélectionnés par le Jury (« Finalistes »).
- 10) Les finalistes retenus doivent voyager et assister au sommet de l'AFSF si le sommet est un événement physique. Les finalistes doivent s'assurer qu'ils disposent de tous les documents de voyage valides nécessaires, à leurs propres frais. Tous les frais liés au voyage et le cas échéant, les frais de visa pour assister au Sommet de l'AFSF pourront être pris en charge par GoGettaz, sous réserve de la disponibilité du financement. Le sommet de l'AFSF se tiendra à Kigali, au Rwanda, du 2 au 6 septembre.
- 11) Vous acceptez par la présente que, si vous êtes sélectionné comme finaliste, ni GoGettaz, les partenaires ni leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, distributeurs, détaillants, cessionnaires, agences de publicité/promotion, représentants ou agents (selon le cas), n'aura aucune responsabilité envers vous ou toute partie en relation avec tout voyage que vous pourriez entreprendre dans le cadre de ce concours, et que vous libérez par la présente ces parties de et contre toutes réclamations, actions ou procédures de de quelque nature que ce soit, et de tous dommages, responsabilités, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit (qu'ils soient

directs, indirects, consécutifs ou autres) liés à ou découlant de tout voyage que vous pourriez entreprendre dans le cadre de votre participation à ce Concours.

12) Si vous participez à ce concours ou êtes sélectionné comme demi-finaliste ou finaliste, vous reconnaissez et acceptez que :

a) Toutes les participations soumises dans le cadre de ce Concours deviennent la propriété de GoGettaz.

b) GoGettaz et les partenaires peuvent publier, examiner, modifier ou supprimer toute partie ou la totalité de vos soumissions vidéo sans votre approbation préalable.

c) en ce qui concerne votre candidature en ligne ou votre entretien pour ce concours, selon le cas, vous accordez à GoGettaz une licence perpétuelle, irrévocable, libre de droits, mondiale, transférable, sous-licenciable et non exclusive pour utiliser, copier, distribuer, publier, exposer, reproduire, numériser, modifier, adapter, créer des œuvres dérivées, exécuter publiquement, afficher publiquement, incorporer et exploiter de toute autre manière tout ou partie de ces vidéos, à quelque fin que ce soit, dans tout média dans toute partie de le monde. Cela inclut le droit pour GoGettaz d'exercer tous les droits d'auteur et de publicité sur ces vidéos, et vous renoncez également à tous les droits moraux sur ces vidéos.

d) GoGettaz aura le droit d'organiser la publication de votre vidéo dans ce concours de quelque manière que ce soit, à sa seule et absolue discrétion, sans votre approbation préalable.

e) Chaque candidat accepte que tout partenaire utilise son nom et son image dans la publicité sans préavis ni aucune compensation supplémentaire, sauf là où la loi applicable l'interdit. Le gagnant reconnaît que GoGettaz et tout partenaire ont le droit de publier et de diffuser le nom, la voix et l'image du gagnant, le fait qu'il a gagné et toutes les questions qui y sont liées. GoGettaz et les Partenaires ne sont pas tenus d'attribuer une Candidature au Candidat qui l'a soumise.

f) Vous n'aurez aucun droit d'approbation, ni aucune demande d'indemnisation ou aucune réclamation (y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations basées sur une violation de la vie privée, une diffamation ou une violation de la propriété intellectuelle) contre GoGettaz ou tout partenaire découlant de toute utilisation, altération, montage, distorsion ou reproduction défectueuse de vos vidéos dans ce Concours.

Sauf comme indiqué ci-dessus dans la clause 14 des présentes Conditions générales, il n'y aura aucun transfert de propriété intellectuelle en conséquence ou en relation avec ce Concours. Il vous est fortement conseillé de ne pas divulguer, partager ou publier de toute autre manière toute information confidentielle, exclusive ou concurrentielle.

13) Il y aura deux (2) gagnants du grand prix de ce concours (« Gagnants »), qui seront sélectionnés par GoGettaz à sa seule et absolue discrétion parmi les finalistes.

14) Si, pour une raison quelconque, l'un des candidats refuse de participer en tant que demi-finaliste, il ne sera plus éligible pour participer en tant que finaliste.

15) Si, pour quelque raison que ce soit, un demi-finaliste refuse de participer en tant que finaliste, il ne pourra plus devenir l'un des gagnants.

16) Si l'un des gagnants ne peut être contacté dans le délai déterminé par GoGettaz à sa seule et absolue discrétion, il perdra automatiquement son statut de gagnant et, dans ce cas, un autre finaliste pourra être sélectionné. par le Jury pour devenir Gagnant à la place de ce Gagnant forfait.

17) Chaque gagnant recevra une somme de 50 000,00 \$ US (cinquante mille dollars américains) (« Prix en argent »), sous réserve des taxes et frais bancaires applicables. Le prix en argent sera payé en deux versements égaux, chaque versement nécessitant un rapport écrit sur la façon dont le prix en argent a été dépensé et son impact sur l'entreprise. Le deuxième versement est conditionné à la remise du rapport.

18) Chaque gagnant s'engage à participer à une cérémonie de remise des prix ou à des événements similaires en relation avec le prix en argent, sans autre compensation (financière ou autre).

19) Le prix en argent (et le support technique associé) n'est ni transférable ni négociable.

20) Chaque gagnant accepte que certaines autres conditions concernant le prix en argent puissent s'appliquer, comme peuvent être prescrites par GoGettaz à sa seule et absolue discrétion.

21) Tout contournement des présentes Conditions générales, ou toute tentative de contourner ces Conditions générales, disqualifiera immédiatement le Participant concerné et/ou tout Gagnant.

22) GoGettaz se réserve le droit de varier ou de modifier ou d'amender ces conditions générales à tout moment, à sa seule et absolue discrétion, et sans préavis. Dans le cas d'une telle variation, altération ou amendement, vous acceptez de renoncer à tout droit que vous pourriez avoir en vertu de ce règlement, de ce concours et/ou du prix en argent, et reconnaissez que vous n'aurez aucun

droit de recours contre GoGettaz ou tout autre de ses partenaires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, cessionnaires, agences de publicité/promotion, représentants ou agents.

23) GoGettaz se réserve le droit de mettre fin à ce Concours immédiatement et sans préavis à tout moment. Dans le cas d'une telle résiliation, vous acceptez de renoncer à tout droit que vous pourriez avoir ou auriez pu avoir en vertu des présentes Conditions générales ou de ce Concours et/ou du Prix en argent et reconnaissez que vous n'aurez aucun droit de recours contre GoGettaz, ou l'un de ses partenaires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, cessionnaires, agences de publicité/promotion, représentants ou agents.

24) Vous acceptez par la présente d'indemniser GoGettaz ou l'un de ses partenaires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, cessionnaires, agences de publicité/promotion, représentants ou agents (selon le cas), et de les tenir indemnes de et contre tout et toutes réclamations, actions ou procédures de quelque nature que ce soit, ainsi que tous dommages, responsabilités, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit (qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou autres) liés à ou découlant de votre participation à ce concours ou au prix ou non-attribution du prix en argent à vous ou à toute autre partie.

25) Vous acceptez par la présente que ni GoGettaz ni aucun de ses partenaires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, cessionnaires, agences de publicité/promotion, représentants ou agents (selon le cas), n'auront aucune responsabilité envers vous ou toute partie. en relation avec ce Concours, et que vous libérez par la présente ces parties de et contre toute réclamation, action ou procédure de quelque nature que ce soit, ainsi que de tous dommages, responsabilités, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit (qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou autrement).) liés à ou découlant de votre participation à ce concours ou de l'attribution ou de la non-attribution du prix en argent à vous ou à toute autre partie.

26) En participant à ce concours, vous acceptez que GoGettaz, ainsi que ses représentants et ayants droit, puissent utiliser votre nom, votre voix, votre ville/état/province de résidence, vos photos, clips vidéo ou film et/ou toute autre ressemblance visuelle à des fins de profilage. , à des fins de publicité et/ou de marketing et/ou à toute autre fin, dans tout média ou format connu actuellement ou ultérieurement, sans autre compensation (financière ou autre), autorisation ou notification.

27) Toutes les décisions de GoGettaz concernant les présentes conditions générales, ce concours et/ou le prix en argent (son attribution ou autre) sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée.

28) Ces règles seront interprétées et appliquées conformément aux lois sur les contrats et la résolution des litiges de la République du Royaume de Norvège.

29) GoGettaz n'exige pas des participants qu'ils envoient de l'argent, du crédit de temps d'antenne ou toute autre contrepartie pour recevoir l'un des prix et ne sera pas responsable de toute perte ou dommage subi par toute personne qui ne tiendrait pas compte de cette notification.

Politique de confidentialité du concours

30) Lors de votre participation à ce concours, nous pouvons vous demander votre nom, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, votre date de naissance et d'autres informations personnelles. Cela nous permet de traiter votre participation au concours et nous pouvons utiliser vos coordonnées pour vous contacter afin de vous tenir au courant. GoGettaz n'utilisera les données personnelles fournies que pour l'administration de ce concours et comme décrit dans les termes des conditions.

31) En participant à ce Concours, vous consentez à ce que les détails de votre candidature, autres que les informations commercialement sensibles, soient présentés dans tout média ou activité promotionnelle du Concours réalisée par GoGettaz et ses Partenaires. En participant au concours, vous consentez à participer à toute interview, réunion ou autre forme de représentation demandée par GoGettaz. GoGettaz contactera les candidats avant toute demande des médias pour des réunions et des entretiens. Les candidats retenus ne doivent pas accorder d'entretiens indépendamment de GoGettaz et sont tenus d'informer GoGettaz de toute demande d'entretien des médias qu'ils reçoivent directement en relation avec le concours. Le défaut d'informer GoGettaz peut entraîner la disqualification du Concours.

32) Le nom, le pays et le profil de chaque demi-finaliste et finaliste seront rendus disponibles à des fins de relations publiques dans le monde entier. En participant au concours, vous acceptez la collecte, la conservation, l'utilisation et la distribution de vos informations personnelles comme décrit dans cette politique, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre.

33) Vos informations personnelles peuvent être divulguées si nous sommes obligés ou autorisés à le faire par la loi. Nous pouvons divulguer vos informations personnelles aux partenaires.

Courriel : info@gogettaz.africa

Site Internet : <https://gogettaz.africa>

Infographie GoGettaz

Étude panoramique : [L'entreprise des jeunes dans le secteur agroalimentaire en Afrique](#)